



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 43
DU 19 juillet 2017**

Présents :

ARTAUX Laurence ; BELFORT Dominique ; BENGUELLA Sylvie ; BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; GAUDINET Alain ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MENETRIER Nathalie ; MILLET Catherine ; MUSIAUX Marie-Pierre ; SALVI Thierry

Absents excusés : DUCROUX Séverine avec procuration à JACOULET Bernard

Secrétaire de séance : BENGUELLA Sylvie

La séance est ouverte à 20h35

Le Maire rappelle que le Conseiller Jean-Paul Chuzeville a démissionné le 1^{er} juillet et que c'est madame Dominique Belfort qui le remplace. Il lui souhaite la bienvenue.

Les membres du conseil municipal signent, à l'unanimité, le dernier compte rendu

Suite de la destruction de la maison située au numéro 1 rue des Gratteris, le Maire demande au conseil municipal son accord pour ajouter à l'ordre du jour de cette réunion l'aménagement des abords de la route départementale 18.

Devis de travaux d'exploitation forestière

Le conseiller, Gérard Jupille, responsable des garants, présente au conseil municipal les différents travaux nécessaires pour l'exploitation des parcelles 68AF, 63R, 49AF, 38AF. Il précise que, comme chaque année, l'ONF se charge de trouver une entreprise forestière pour la réalisation de ces derniers.

Le coût de ces travaux est estimé à 23 992.00 euros hors taxe.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le montant indiqué ci-dessus.

Achat d'une parcelle à madame Vaucherey

Le 3^{ème} Adjoint, Bernard Jacoulet, rappelle le projet de réaliser un parc pour enfants sur les parcelles communales AK15, AK17 et AK209 et sur la parcelle AK12 d'une surface de 3a32 appartenant à monsieur Max Besançon. Cette dernière se situe le long du chemin du Ruisseau et jouxte à la fois les parcelles précitées et la Place de la mémoire.

Monsieur Besançon est favorable à un échange de terrain avec la commune. Ce dernier pourrait se faire avec une parcelle limitrophe de la propriété de Mr Besançon située Route de Besançon. Dans ce but, la commune pourrait acquérir la parcelle AL348 d'une surface de 2a20 appartenant à madame Vaucherey qui a déjà été consultée et serait d'accord au prix de 10 euros le m².

Cependant, les parcelles précitées n'étant pas de même superficie, le 3^{ème} Adjoint propose de compléter cet échange par la parcelle communale ZH307 d'une superficie de 1a27 jouxtant à la fois la propriété de monsieur Besançon et celle de madame Vaucherey.

L'échange serait le suivant :

Parcelle AK12 contre les parcelles AL348 + ZH307

Surfaces échangées : AK12 (3a32) contre AL348 (2a20) + ZH307 (1a27)

(Soit 3a32 contre 3a47)

Le 3^{ème} Adjoint demande l'autorisation d'acheter, au nom de la commune, la parcelle de madame Vaucherey et de faire l'échange développé ci-dessus avec monsieur Besançon.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'achat de la parcelle de madame Vaucherey et l'échange avec monsieur Besançon.

Le 3^{ème} adjoint explique aussi que si nous voulons mener à bien ce projet il est nécessaire de demander au Conseil Départemental une Aide à la Maîtrise d'Ouvrage.

Le conseil Municipal autorise le 3^{ème} adjoint à faire cette demande.

Subvention pour l'achat d'un défibrillateur au Collège Les Villanelles

Le maire explique que le collège a fait l'acquisition d'un défibrillateur et il nous demande une aide financière. De plus, pour assurer une formation aux jeunes élèves, un défibrillateur de démonstration est à leur disposition.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner une aide de 1 000 euros.

Remplacement du conseiller Jean-Paul Chuzeville

Le maire rappelle que le conseiller qui a démissionné, Jean-Paul Chuzeville, faisait partie de la minorité municipale et siégeait dans plusieurs commissions et syndicats mais aussi à la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes. Il s'adresse donc aux trois conseillers de la minorité municipale pour savoir comment ils se sont réorganisés.

La conseillère Marie-Pierre Musiaux présente au Conseil Municipal cette réorganisation :

1. Syndicat Intercommunal Pour les Ecoles pour Rougemont : Marie-Pierre Musiaux
2. Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes : Dominique Belfort
3. Commission d'Appel d'Offres : Dominique Belfort
4. Commission travaux : Pascal Bonvalot
5. Pôle d'Excellence Rural Pays du Doubs Central : Dominique Belfort
6. Commission des impôts : Dominique Belfort
7. Syndicat de l'OPAH : Dominique Belfort
8. Conseil d'Administration de l'hôpital de Baume les Dames : Pascal Bonvalot
9. Plan Local d'Urbanisme : Dominique Belfort
10. Commission des finances et de l'économie : Pascal Bonvalot
11. Commission de la sécurité : Pascal Bonvalot
12. Journal de la commune : Dominique Belfort
13. Commission patrimoine : Dominique Belfort.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

La maire-déléguée de Montferney, Catherine Millet, rappelle que le conseiller Alain Gaudinet reprend toutes les commissions de l'ancienne conseillère Delphine Salvi.

Parc du Breuil

Le Maire signale que le parc dit « le Breuil » est devenu un vrai stade de foot et que, dans un même temps, cela entraîne des désagréments pour les riverains. Le maire propose d'interdire la pratique de tout sport dans ce lieu, excepté la pétanque, et de diviser l'actuel terrain de pétanque en plusieurs espaces séparés par des rondins bois traités autoclaves.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Aménagement des abords de la Route Départementale 18

Le maire précise que le fait d'avoir détruit la maison située au numéro 1 rue des Gratteris, à l'angle de la route de Bonnal, pour construire un garage permet maintenant d'envisager un aménagement de trottoir. Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser une étude préalable. Le maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de consulter plusieurs cabinets d'études. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Divers

Chemin de Saint-Hilaire : Le maire-délégué de Chazelot, François-Xavier Culot, demande que le revêtement de ce chemin soit refait. Demande acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Chemin de la Chapelle de Saint-Hilaire : La maire-déléguée de Montferney, Catherine Millet, souhaite un renforcement de la signalisation d'interdiction de cette voie communale. Demande acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h35mn

<p style="text-align: center;">Prochaine réunion Vendredi 15 septembre 2017 à 20h30</p>
